



En savoir plus sur l'aide juridictionnelle

Par **hennache**, le **02/11/2008** à **10:36**

bonjour , j'aimerais savoir si il y a un plafond de ressources maxi pour obtenir l'aide
juridictionnelle
merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **02/11/2008** à **13:58**

Bien entendu. Il y a même 2 plafonds, l'un pour l'aide totale, l'autre pour l'aide partielle. Le greffe du tribunal vous donnera un dossier à remplir dans ce sens.